

Le barrage

Une obligation gouvernementale : l'étude de sécurité de Tetrattech

L'étude TetraTech de 2016 a été la référence pour les ingénieurs de Cima+, du gouvernement et ensuite de RAPPEL afin de concevoir le nouveau barrage et ses différentes versions. C'est l'étude qui, par la réalisation de 4 forages a pu déterminer la nature du sol du lac au niveau du barrage actuel et confirmer la présence du roc et de sa qualité. A l'époque, on parlait d'une réfection aux alentours de 300,000\$. L'étude en format papier est très volumineux et il est possible de le consulter après demande et prise de rendez-vous.

Une taxe à l'environnement

Après une consultation publique, le Conseil municipal de l'époque (2013-2017) avait créé une taxe à l'environnement pour procéder, entre autres, à l'entretien et à la réparation des barrages publics. Cela avait calmé bien des inquiétudes et rallié la majorité.

Le conseil municipal change d'idée ... On désire un partage des coûts 80%-20%

En politique, tout peut changer de bord ... et cela est le cas en ce qui concerne les barrages dans la Municipalité de Chertsey.

En effet, le nouveau Conseil municipal envisage d'adopter une politique concernant les barrages qui demandera aux résidents riverains (1,2 et 3ème rang) de financer les coûts d'étude et de réfection des barrages selon un partage de 80% pour les résidents et 20% pour la municipalité tout en continuant de prélever la taxe à l'environnement pour l'ensemble des résidents de Chertsey, taxe qui devait servir à défrayer, entre autres, les frais relatifs aux barrages selon les calculs du Conseil municipal précédent.

Unissons nos voix et nos forces le 2 mars prochain! (27 février 2019)

Avant d'adopter cette politique, le Conseil municipal convoque une Assemblée publique de consultation, le samedi 2 mars 2019 à 10h00, à La Belle Église situé au 543 chemin de l'Église à Chertsey.



2 mars 2019

[l'APLB dit NON à la politique de Gestion des Barrages](#)

Consultation citoyenne des résidents de Chertsey, le samedi 2 mars 2019 à 10h00 à La Belle Église, 543 chemin de l'Église à Chertsey.

Plusieurs propriétaires se sont joints à cette assemblée citoyenne. Merci!

[Adoption du règlement 582-2020 décrétant l'imposition des taxes des barrages municipaux \(16 mars 2020\)](#)

Malgré les avis contraires, le Conseil municipal (2017-2021) décide de conserver la taxe à l'environnement et d'imposer aux 79 propriétaires qui ont accès au Lac Beaulne, de payer en plus 80% des frais de réparations du barrage. D'après nos calculs, un propriétaire devrait payer environ 8 000 \$ si les frais de réparation s'élèvent à 450 000 \$.

Voir sur le site de la Municipalité la Politique qui a été adoptée par le Conseil (2017-2021)

[L'état de la situation décrit par la municipalité de Chertsey en octobre 2020](#)

<https://www.chertsey.ca/urbanisme-et-environnement/urbanisme/info-barrages>

[Cri d'alarme d'un citoyen](#)

Camille Solomon décrypte ce que veut dire pour Chertsey que d'accepter des ouvrages conçus pour coûter 780,000\$. Cette vidéo YouTube lui vaut une mise de demeure de la part de la Municipalité qui prend très mal son analyse, pourtant objective, de la situation.

<https://www.youtube.com/watch?v=qT5XlvU57N4&feature=youtu.be>

[L'avis d'une citoyenne sur la répartition des coûts](#)

Une citoyenne donne son avis sur l'emprunt de 780 000\$ pour la réfection du barrage :

<https://www.facebook.com/APLB2017/videos/682189439357756>

On répare le barrage suite à l'apparition d'un trou sur le chemin, 10 novembre 2020

Sylvain Côté fait un résumé du déroulement des activités autour de la réparation du barrage :

- 09h00: Un trou de 20 pieds cube est creusé autour de l'endroit du nid de poule apparu la semaine précédente. Le tuyau d'évacuation est visible sur une longueur de 5 pieds. Michel Raymond, directeur des travaux publics explique les étapes des travaux à faire. Une gaine en géotextile recouvrira le tuyau et un coffrage de béton sera déposé sur celui-ci.
- 10h30: une bétonnière coule une couche de béton autour du tuyau
- 11h30: les employés quittent le chantier pour le dîner...
- 13h00: le béton sèche. Les employés retirent les débris autour du puits pour faciliter l'écoulement de l'eau. Le niveau du lac, suite au retrait d'une planche du barrage descend d'environ un pied.
- 14h00: le béton est suffisamment sec, le remplissage commence avec la terre retirée le matin.
- 15h00: à l'aide de la machinerie (pépine), les branches qui encombrent le ponceau principal sont retirées; Intervention délicate!
- 15h45: trois camions vidant leur chargement de gravier sur l'ouvrage pour niveler la route. Les glissières de type Jersey sont installées du côté aval de la route.
- 16h20: la route est de nouveau ouverte à la circulation.

Selon monsieur Raymond, directeur des travaux publics, cette «patche» sécurise le barrage pour l'hiver et des travaux seront nécessaires à court terme.



10 novembre 2020 :

Réparation du barrage par Cima+ sous la surveillance de Michel Raymond, ingénieur de la Ville



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DE BARRAGES MUNICIPAUX

Les municipalités admissibles pourront désormais bénéficier du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN).

Il est destiné aux municipalités du Québec de 50 000 habitants et moins. Conformément au dernier Plan économique du Québec, le PAFMAN bénéficie d'une enveloppe budgétaire de 13,7 M\$ sur 5 ans.

PAFMAN permet de couvrir 66 % des coûts de l'étude d'évaluation de la sécurité (volet 1) jusqu'à concurrence de 30 000 \$ et 66 % des coûts des travaux correctifs recommandés par l'étude d'évaluation de la sécurité (volet 2) jusqu'à concurrence de 500 000 \$.

Espérons que le lac Beaulne pourra en profiter!
